

COMMUNE DE ROTHAU



PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2002



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

PLU arrêté le :

PLU approuvé le :

--	--

ER	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE	ZONE PLU
ER1	Création de cheminements piétons et cycliste le long de la Bruche – emprise 5 m	Commune	2059 m ²	UX
ER2	Création d’une liaison entre la RD 1420 et la rue de Schirmeck – emprise 10 m	Commune	617 m ²	UC
ER3	Création d’un accès piétons pour le secteur 1AUa – emprise 1,50 m	Commune	66 m ²	UC
ER4	Création d’une liaison piétonne de part et d’autre de la rue Nicolas Wolf – emprise 1,50 m	Commune	150 m ²	UC
ER5	Création d’une liaison piétonne entre le centre du village et la salle des fêtes (traverse de la Rothaine) – emprise 2 m	Commune	84 m ²	UC/UB
ER6	Création d’une place de retournement rue du Château	Commune	357 m ²	UB